



DEFENSA DE NIÑAS Y NIÑOS INTERNACIONAL DNI  
DEFENSE DES ENFANTS INTERNATIONALE DEI  
DEFENCE FOR CHILDREN INTERNATIONAL DCI

Le président  
JP Rosenczveig  
06 70 14 86 31

Pantin, le 12 mai 2006

## Sanctionner et sanctionner encore !

Le point commun des propos de M. P. Clément Garde des Sceaux à Senlis le 3 mai et de M. N. Sarkozy, ministre de l'Intérieur-président de l'UMP le 4 mai devant la Convention de son Mouvement est bien de vouloir sanctionner et sanctionner encore les jeunes délinquants. Il faut punir vite et fort pour éradiquer le crime!

Dans l'exercice les deux ministres se livrent à une véritable course à l'échalote. Tout en réaffirmant la nécessité de maintenir un dispositif spécifique pour les mineurs, ils multiplient les propositions rognant l'originalité de la justice des enfants : flagrant délit pour juger vite, quand l'expérience a montré qu'il fallait prendre rapidement des mesures éducatives, sans que cette approche soit incompatible avec des mesures de sûreté (incarcération provisoire ou éloignement). Le créneau est clair : c'est en étant puni qu'un jeune comprendra qu'il ne faut plus délinquer ! **C'est nier la possibilité d'adapter la réaction sociale à l'évolution positive ou négative du jeune et aux difficultés d'éducation** auxquelles s'attache le juge des enfants, également compétent sur l'enfance en danger.

Le sommet est atteint lorsqu'il s'agit d'abaisser l'âge de la majorité pénale en commençant par changer la dénomination des juridictions, en qualifiant les juridictions de «tribunaux pour mineurs» et non plus de tribunal pour enfants. Le droit pénal des majeurs serait applicable dès 16 ans! On s'émanciperait ainsi du droit international, spécialement de la Convention internationale sur les droits de l'enfant qui fixe à 18 ans le seuil de l'âge adulte.

**Une question s'impose : qu'est-ce qui justifie aujourd'hui une telle révolution quand voici encore quelques semaines le gouvernement parlait de baisse de délinquance des jeunes pour s'en flatter ?** Les réformes de 2002, 2004 et 2005 adoptées avec l'appui de MM. Clément et Sarkozy auraient-elles contribué à accentuer le sentiment d'impunité des jeunes que notamment le ministre de l'Intérieur souligne en s'appuyant sur une note du vibrant avocat A. Klarsfeld qui s'est jusqu'ici plus illustré sur ses rollers que par sa culture de la justice des mineurs ?

DEI-France appelle les médias à ne pas retomber dans le travers de la campagne de 2002. Ils doivent interroger les données et les politiques sur la réalité de la délinquance des jeunes, ainsi que sur les réponses appropriées. En se demandant si les réponses actuelles sont pertinentes. Pour DEI-France rien ne justifie des réformes qui nous feront régresser et ne protégeront pas plus la société. **Au contraire, il faut enfin mettre les moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'ordonnance de 1945, instrument juridique plus que jamais adapté et d'une grande actualité dans ses principes.** L'ensemble de la justice pénale des mineurs a besoin de moyens quand aujourd'hui on les concentre sur le seul milieu coercitif (la prison et les centres éducatifs renforcés ou fermés), alors que l'histoire a démontré déjà par le passé l'échec de ces systèmes à une époque où notre société n'avait pas les connaissances psychologiques que nous avons maintenant. Cette politique ne va qu'amplifier les problèmes sans les résoudre...

La tournure prise par la politique suivie et annoncée est inquiétante : on est strictement dans un registre répressif, comme le soulignait déjà le comité des experts des Nations-Unies en 2004, du "contrat de responsabilité" parentale aux projets sur la réforme de l'ordonnance de 1945 en passant par le projet de loi annoncé sur la prévention de la délinquance, la cohérence est majeure! **La société n'en sera pas plus protégée mais le fossé va se creuser plus que jamais avec une partie de la population de notre pays, de plus en plus placée à la marge de la société.** L'image qu'on en renvoie ne va pas permettre de réconcilier l'opinion avec sa jeunesse en difficulté, mais au contraire exacerber les incompréhensions et les violences.

